

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 octobre 2022

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations : 3

Présents (9) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Nathalie GEMZA, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (4) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Philippe CORDIER
Serge JENTZER, Administrateur – procuration à Roger CLAY

DEL18102022-01

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE
RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES
DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)**

Exposé,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

Vu la convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA conclue au titre de l'année 2021, validée par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 ;

Considérant qu'il revient au Président du Conseil Départemental d'orienter les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs vers l'accompagnement le plus adapté à leurs besoins ;

Considérant que le Département peut confier la mission d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par convention ;

Considérant que par délibération du 14 mai 2009, le C.C.A.S. de Nevers a décidé d'assurer l'instruction des demandes de RSA et l'accompagnement social des bénéficiaires et que depuis cette même date le Conseil Départemental apporte son soutien au C.C.A.S. pour exercer cette mission ;

Considérant que la convention relative au financement de la mission exercée par le C.C.A.S. pour l'année 2021 étant arrivée à expiration, il y a lieu d'en envisager le renouvellement ;

Considérant qu'au 30 septembre 2022, le C.C.A.S. de Nevers accompagne 650 bénéficiaires du RSA, domiciliés à Nevers (831 au 30/09/2021), par le travail de 4 Equivalents Temps Plein, répartis sur 5 animatrices d'insertion (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, personnels expérimentés) et ce, depuis fin 2019, date à laquelle le C.C.A.S. a renforcé les moyens humains dévolus à la mission d'accompagnement ;

Considérant que par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Nièvre en date du 19 septembre 2022, le Département a approuvé le renouvellement de la convention d'une durée triennale et a accordé au C.C.A.S. de Nevers une participation de 80 000 € destinée au financement de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA au titre de l'année 2022, assuré par les animatrices d'insertion du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention triennale soumise à votre examen, qui reconduit et actualise les engagements respectifs du C.C.A.S. de Nevers et du Conseil Départemental et qui permettra au C.C.A.S. de percevoir pour l'année 2022 une participation de 80 000 € du Conseil Départemental, destinée au financement de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, assuré par les animatrices d'insertion du C.C.A.S ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

